



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 014

Le lundi 8 mars 2021

Président : M. Bryan May



Comité permanent des anciens combattants

Le lundi 8 mars 2021

• (1610)

[Traduction]

Le président (M. Bryan May (Cambridge, Lib.)): Je déclare la séance ouverte. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 27 octobre 2020, le Comité reprend son étude sur le soutien et les services offerts aux aidants et aux familles des anciens combattants.

Je souhaite la bienvenue à tous les témoins qui ont pris le temps de se joindre à nous aujourd'hui. Je vais présenter chacun immédiatement, après quoi nous passerons aux déclarations d'ouverture.

Nous accueillons les représentantes de la Caregivers' Brigade: Mme Marie-Andrée Malette est la directrice pour les familles des vétérans; Mme Jeanette McLeod est la directrice de l'éducation communautaire; et Mme Paula Ramsay est la directrice des services aux familles. Je vous souhaite la bienvenue à toutes les trois. Nous recevons également Mme Mary Bart, présidente de Caregiving Matters. Pour terminer, nous accueillons aussi le capitaine de vaisseau à la retraite des Forces armées canadiennes, M. Angus Cameron, ainsi que M. Richard Lavallée, qui témoigneront à titre personnel.

Nous allons laisser cinq minutes à chaque organisme ou personne pour leurs remarques liminaires, après quoi nous passerons aux questions.

Nous allons commencer par la Caregivers' Brigade.

Je crois que c'est Mme Malette qui ouvrira le bal. Dans l'affirmative, vous avez les cinq prochaines minutes.

Mme Marie-Andrée Malette (directrice pour les familles des vétérans, Caregivers' Brigade): Nous allons partager notre temps.

Je m'appelle Marie-Andrée, et je suis infirmière. Je suis la conjointe d'un ancien combattant qui a subi des blessures physiques et psychiatriques. Nous avons lancé ensemble la Caregivers' Brigade en 2013 pour offrir du soutien en ligne aux conjoints qui, comme nous, ont du mal à trouver des solutions au quotidien.

Je vais laisser mes collègues se présenter.

Mme Jeanette McLeod (directrice de l'éducation communautaire, Caregivers' Brigade): Bonjour. Je m'appelle Jeanette McLeod, et je suis moi aussi l'épouse d'un ancien combattant des Forces armées canadiennes.

Je suis la directrice de l'éducation communautaire de la Caregivers' Brigade. Je contribue à favoriser la compréhension du trouble de stress post-traumatique, ou TSPT, ainsi que des blessures physiques auprès de la collectivité, des étudiants qui fréquentent les collèges locaux et des hôpitaux avoisinants, en les sensibilisant aux situations dans lesquelles se trouvent les anciens combattants lorsque l'aidant tombe malade. Je suis également bénévole chez

VETS Canada, où j'aide les anciens combattants du milieu qui éprouvent des difficultés.

Je vais maintenant céder la parole à ma collègue.

Mme Paula Ramsay (directrice des services aux familles, Caregivers' Brigade): Bonjour. Je m'appelle Paula Ramsay.

Comme le président l'a dit, je suis la directrice des services aux familles. Mon travail à la Caregivers' Brigade se rapporte notamment aux politiques du ministère de la Défense nationale, ou MDN, et à la transition à la vie civile. Ensemble, nous ne ménageons aucun effort pour aider des familles comme les nôtres à trouver les services dont elles ont besoin. D'ailleurs, le site Web que nous avons lancé en 2014 réunit plus de 140 ressources accessibles au Canada.

C'est ce qui conclut notre exposé.

Le président: Avez-vous terminé? Pardonnez-moi: je ne voulais pas vous interrompre puisqu'il vous reste encore du temps. Mais si vous avez terminé, nous allons poursuivre.

C'est maintenant au tour de Mme Mary Bart, présidente de Caregiving Matters.

Vous avez cinq minutes.

• (1615)

Mme Mary Bart (présidente, Caaregiving Matters): Je vous remercie infiniment de m'avoir invitée. C'est un grand honneur pour moi de participer à la réunion d'aujourd'hui. Mon père était un ancien combattant, tout comme la plupart de mes tantes et de mes oncles. D'ailleurs, j'ai encore un oncle qui vit paisiblement au Centre Perley d'Ottawa. Le sujet me tient à cœur.

Je suis la présidente de l'organisme de bienfaisance enregistré Caregiving Matters, qui a vu le jour en 2008. Nous faisons les choses un peu différemment. Nous sommes un organisme de bienfaisance en ligne qui a pour mission d'offrir de l'éducation et du soutien aux proches aidants. Toutes nos activités sont virtuelles, et vous trouverez sur notre site Web des dizaines et des dizaines de sujets se rapportant aux proches aidants, de la prestation de soins à la maltraitance des aînés, en passant par la planification successorale et la procuration. Nous abordons un large éventail de sujets, et je serai ravie de vous faire part de mes réflexions au cours de la séance.

Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie infiniment.

Vous avez prononcé des exposés très succincts, ce que les députés apprécient beaucoup puisqu'ils ont alors plus de temps pour leurs questions. C'est formidable.

[Français]

M. Luc Desilets (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Excusez-moi, monsieur le président, mais les deux dernières minutes de l'intervention de Mme Bart n'ont pas été traduites. Je sais qu'il y a un problème d'interprétation et qu'il y avait beaucoup d'écho, même en anglais. Pourrions-nous réentendre les deux dernières minutes du discours de Mme Bart?

[Traduction]

Le président: Il y avait un problème de son en anglais aussi. Je demandais justement au greffier si un casque d'écoute avait été envoyé aux témoins. J'ignore si le greffier peut faire une autre vérification sonore auprès de Mme Bart, et si elle peut répéter.

J'admets que le son n'était pas formidable dans les deux langues.

Madame Bart, pouvez-vous réessayer?

Mary Bart: Avec plaisir.

Tout fonctionnait il y a un instant. Pouvez-vous m'entendre?

Le président: Si vous êtes d'accord, madame Bart, nous allons poursuivre et demander aux techniciens de vous appeler directement. Nous allons écouter les autres remarques liminaires. Espérons que nous ne tarderons pas trop à régler le problème.

Mary Bart: D'accord. Donnez-moi un instant si les techniciens doivent m'appeler.

Je vous remercie.

Le président: Aucun problème. Merci.

Monsieur Desilets, je vous suis reconnaissant d'avoir soulevé ce point. Nous voulons être certains que chacun peut être entendu comme il se doit.

Nous allons poursuivre. C'est maintenant au tour de M. Cameron, capitaine de vaisseau à la retraite des Forces armées canadiennes, qui témoignera à titre personnel.

Vous avez la parole pour les cinq prochaines minutes, monsieur.

• (1620)

M. Angus Cameron (à titre personnel): Bonjour, bonsoir. Je vous remercie de me recevoir aujourd'hui.

Je dois vous corriger au sujet du grade. Il s'agit de la profession que j'occupe maintenant que je ne suis plus dans la Marine: je suis le capitaine d'un bateau, mais je n'ai jamais atteint le grade supérieur de capitaine de vaisseau. Je tenais à le préciser.

J'adore nos anciens combattants. J'ai passé 26 années dans la Marine. Je dois intervenir lorsque je suis témoin d'incongruités, d'injustices ou de choses inacceptables ayant trait à nos anciens combattants âgés — surtout dans les soins de longue durée, mais pas toujours. Je suppose que c'est ma raison d'être.

Il arrive que ces héros ne soient pas entendus. Ils ne veulent ni parler ni déranger personne. Ils sont satisfaits de ce qu'ils ont, mais lorsque c'est erroné, je n'hésite pas à parler en leur nom. C'est ce que j'ai toujours fait, et c'est ce qui me plaît. J'échange des lettres avec quelques grandes entreprises au sujet de l'empathie et de la compréhension à l'égard de nos anciens combattants. C'est ce que je fais en ce moment.

Je vous remercie de m'avoir invité, et je suis ravi de participer à la réunion d'aujourd'hui.

Le président: Je vous remercie infiniment, monsieur.

Nous accueillons maintenant M. Richard Lavallée.

Vous avez les cinq prochaines minutes, monsieur.

[Français]

M. Richard Lavallée (à titre personnel): Bonjour, je vous remercie.

Je suis un vétéran qui a accompli deux missions en Allemagne. J'ai consacré cinq ans et demi de ma vie à remplir différentes petites missions en Allemagne.

Si je témoigne aujourd'hui, c'est parce que je me suis joint au groupe des vétérans du Royal 22^e Régiment, qui comprend beaucoup de vétérans.

Depuis quelques années, nous avons décidé de venir en aide aux vétérans du Royal 22^e Régiment qui ont de la difficulté à s'intégrer au système pour obtenir de l'aide médicale, de l'aide psychiatrique ou de l'aide pour leur pension. Le système a des failles et souvent, les gens abandonnent et se retrouvent dans la rue, à Montréal. Je suis également impliqué auprès des itinérants à Montréal depuis sept ans. Je rencontre aussi beaucoup de vétérans que nous redirigeons vers le système et qui partent de zéro. Ils ne connaissent pas toute l'aide qu'ils ont le droit de recevoir.

Nous avons donc décidé de nous intégrer et de les aider. Le 21 février dernier, j'ai participé à un événement avec des itinérants. Nous étions une cinquantaine de vétérans du Royal 22^e Régiment, ici à Montréal, et nous avons un petit stand. Nous avons repéré six nouveaux vétérans et les avons dirigés vers des ressources qui peuvent les aider. À Montréal, les besoins sont criants, comme un peu partout, d'ailleurs. Nous avons donc décidé d'aider les itinérants, de parler en leur nom et de demander de l'aide pour ceux qui ne peuvent pas le faire.

[Traduction]

Le président: Monsieur, je vous remercie de votre exposé, et aussi de votre service.

Je vais consulter le greffier pour savoir si nous avons plus de chance avec Mme Bart. Ce n'est pas encore réglé? D'accord.

Avez-vous quelque chose à dire, madame Blaney?

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Oui, monsieur le président. Pardonnez-moi de vous interrompre. Je voulais simplement demander au greffier s'il pouvait régler un problème. Les membres du personnel rencontrent des difficultés. Ils peuvent uniquement voir la personne qui parle, plutôt que l'ensemble du groupe. Il serait formidable de régler ce problème dans l'intérêt du personnel.

Le président: Je m'en remets au greffier et aux techniciens. Je ne suis probablement pas la meilleure personne à qui adresser les questions techniques.

Il dit qu'il va y jeter un coup d'œil. Je propose que nous poursuivions, à moins que le greffier nous dise que les problèmes techniques de Mme Bart seront réglés sous peu, si elle éprouve encore des problèmes. Merci beaucoup de votre patience.

Mme Bart est de retour. J'espère que nous pourrions l'entendre.

• (1625)

Mme Mary Bart: Bon, je fais une autre tentative. Veuillez m'excuser, mais j'ignore quel est le problème. La technologie ne m'est pas favorable aujourd'hui.

Le président: C'est un peu mieux. Je ne sais pas si ce l'est pour tout le monde, mais les interprètes pourront nous dire si la qualité du son est suffisante.

Pouvez-vous essayer encore de prolonger quelques phrases, madame Bart?

Mme Mary Bart: Bien sûr.

Je disais que mon père et la plupart de mes tantes étaient des anciens combattants, et qu'un de mes oncles vit toujours au Centre Perley. Ma tante a vécu là-bas jusqu'à son décès. C'est un honneur pour moi de participer à la séance d'aujourd'hui.

Est-ce que cela vous aide?

Le président: Je demanderais au greffier de vérifier auprès des interprètes pour savoir si le son était mieux.

Le greffier du Comité (M. Benoît Jolicoeur): Pour l'instant, la qualité sonore n'est malheureusement pas suffisante pour les interprètes.

Le président: Je suis désolé, madame Bart. Je dois moi aussi respecter les attentes. J'aurais vraiment aimé que vous puissiez continuer. Si c'est possible, nous pourrions peut-être vous convoquer à une réunion ultérieure. Je vérifierai plus tard auprès du greffier. Si votre témoignage ne peut pas être dans les deux langues, j'ai bien peur que vous ne puissiez pas participer à la réunion.

Mme Mary Bart: D'accord. Si je peux contribuer d'une autre façon, j'en serai ravie.

Le président: Nous vous reviendrons...

Mme Mary Bart: C'est dommage. C'est malheureux, car j'y ai consacré beaucoup d'efforts.

Le président: Je vous remercie. Je pense que nous vous reviendrons afin de trouver la source du problème sur le plan technique. Nous pourrions vous convoquer à une réunion ultérieure, ou peut-être vous inviter à nous faire parvenir un mémoire écrit. Nous pourrions en discuter.

Mme Mary Bart: C'est excellent.

Je vous remercie. Au revoir.

Le président: Je suis désolé. Je vous remercie.

Je m'excuse, mesdames et messieurs. C'est malheureusement ce qui arrive parfois avec la technologie. Je donne au Comité l'assurance que la voix et la contribution de Mme Bart seront entendues.

Nous allons maintenant passer à la première série de questions.

Veuillez m'excuser, monsieur Desilets. Allez-y.

[Français]

M. Luc Desilets: Je vous remercie, monsieur le président.

Étant donné que nous avons perdu environ 30 minutes en raison des votes à la Chambre tantôt, je me demandais s'il était possible de reprendre l'intervention de Mme Bart à la toute fin. Il est fréquent que nos comités qui siègent les lundis et les mercredis soient handi-capés...

[Traduction]

Le président: Je vais devoir vous revenir à ce sujet. Je pense que nous pouvons généralement obtenir quelques minutes de plus. Il serait peut-être un peu exagéré d'ajouter une heure ou une demi-heure à la séance.

Permettez-moi de vérifier auprès des services compétents, après quoi je vous répondrai. Nous allons commencer, et nous verrons de combien de temps nous avons besoin.

[Français]

M. Luc Desilets: Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

La première intervenante est la députée Wagantall, qui a six minutes pour ses questions.

Allez-y, je vous prie.

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Je vous remercie infiniment, monsieur le président. Nous pouvons enfin commencer.

L'étude que nous réalisons aujourd'hui porte sur le soutien et les services offerts aux aidants et aux familles des anciens combattants. J'aimerais adresser mes questions aux représentantes de la Caregivers' Brigade, étant donné que nous ne pouvons malheureusement plus entendre la réponse de l'autre témoin. J'aimerais poser une question à Mme Malette.

Pourriez-vous nous parler brièvement de certains programmes, comme l'Allocation de reconnaissance pour aidant et le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, ou PAAC? Constatez-vous une inégalité d'accès pour les personnes souffrant de blessures psychologiques plutôt que physiques?

Mme Marie-Andrée Malette: Je vous remercie de votre question.

Mon mari a subi des blessures psychologiques pendant son service.

À la maison, je m'occupe de toutes les activités de la vie domestique, mais mon mari est capable d'effectuer les activités de la vie quotidienne. La différence entre les deux concepts, c'est qu'il est capable de s'habiller, de se nourrir et de se laver lui-même, mais qu'il n'est pas en mesure d'accomplir tout seul les tâches de la vie domestique, comme préparer un repas, faire l'épicerie ou faire la lessive.

L'Allocation de reconnaissance pour aidant a été conçue pour les personnes qui s'occupent des activités de la vie quotidienne. Elle vise donc à indemniser les femmes ou les soignants qui aident un ancien combattant à se laver, à s'habiller et à se nourrir.

De prime abord, j'avais soumis une demande pour obtenir cette Allocation de reconnaissance. Lorsque nous avons reçu l'information au départ, l'allocation était destinée par exemple à tout proche aidant faisant les courses d'un ancien combattant. Dans une des brochures que nous avons reçues, il était écrit que nous y avions droit.

Or, notre demande a été refusée. Une seule raison nous a été donnée: mon mari ne correspond pas aux critères. La lettre que j'ai reçue disait ceci: « Merci de prendre soin d'un ancien combattant, mais selon nos critères, vous n'êtes pas un aidant. »

• (1630)

Mme Cathay Wagantall: Il y a donc un problème relatif aux critères et à leur subjectivité.

Mme Marie-Andrée Malette: Oui. La santé mentale est une chose qui... Il est rare que les gens [*Difficultés techniques*] par eux-mêmes, de se laver ou de s'habiller physiquement. Le programme a été conçu pour ceux qui sont incapables de faire quoi que ce soit sur le plan physique. L'Allocation n'est pas destinée aux personnes ayant des troubles mentaux. Il vaut mieux que ces personnes participent aux activités de la vie domestique, c'est bien connu, mais ce n'est parfois pas possible.

Mme Cathay Wagantall: Vous m'avez donné l'exemple de sortir pour tondre la pelouse. On pourrait penser qu'il s'agit d'une bonne activité à pratiquer puisqu'elle permet d'aller dehors, de bouger et de faire de l'exercice. Pourtant, elle pose problème à votre mari. Pourquoi est-ce ainsi? Veuillez s'il vous plaît nous l'expliquer brièvement. J'ai d'autres questions à poser, mais c'est important.

Mme Marie-Andrée Malette: D'accord. Pour un ancien combattant qui est allé en Afghanistan, le sable, le bruit et l'odeur d'essence qui accompagnent la tonte de la pelouse vont déclencher des attaques de panique et une hypervigilance. Mon mari a la capacité physique de tondre la pelouse, mais il devra ensuite rester une semaine sur le canapé en raison de toute l'anxiété qui en découle.

Mme Cathay Wagantall: Merci. Je vous en suis reconnaissante.

Madame McLeod, vous avez dit qu'une de vos responsabilités se rapporte à ce qu'il arrive lorsqu'un aidant tombe malade. Je trouve cela inquiétant. De quoi parlez-vous? Pourriez-vous nous l'expliquer de manière brève et concise, afin que nous puissions poser d'autres questions? Je me suis demandé de quoi il s'agissait.

Mme Jeanette McLeod: Bonjour. Je vous remercie de la question.

Mes propos s'inspiraient de l'expérience que j'ai vécue personnellement il y a environ quatre ans, lorsque j'ai subi un AVC. Mon mari a rencontré plusieurs difficultés, notamment en ce qui a trait à la préparation des repas et à la prise des médicaments, étant donné que j'avais toujours été la principale responsable de ses soins.

Mme Cathay Wagantall: Je vois. Vous ne pouviez pas l'aider. Que s'est-il passé?

Mme Jeanette McLeod: Au moment où je n'étais pas en mesure de l'aider, il a dû demander de l'aide en disant qu'il était un homme adulte dans l'incapacité de cuisiner seul. Il ne pouvait pas prendre soin de lui-même.

Mme Cathay Wagantall: A-t-il obtenu du soutien? Que s'est-il produit?

Mme Jeanette McLeod: Nous avons alors eu un peu d'aide. Mon mari a eu droit à sept repas, sept jours par semaine. Il n'y avait que sept repas fournis, et ils étaient uniquement destinés à l'ancien combattant.

Mme Cathay Wagantall: On dit que quand un militaire sert dans les forces armées, c'est toute sa famille qui sert. Pourtant, lorsqu'une personne aidante subit un AVC, il n'y a aucune aide pour la famille, et une aide minime d'un repas par jour pour l'ancien combattant.

• (1635)

Mme Jeanette McLeod: Oui. Mon mari a dû demander les sept repas pour s'occuper de moi, parce qu'il est devenu le proche aidant. Les rôles se sont inversés. En raison des restrictions qui m'ont été

imposées à la suite de l'AVC, comme l'interdiction d'utiliser le four, et ainsi de suite, il a dû demander des repas et les partager avec moi, son épouse, pour que je puisse aussi m'alimenter.

Mme Cathay Wagantall: Je vous remercie.

Me reste-t-il un peu de temps, monsieur le président?

Le président: Je crains que non. Je vous ai laissé continuer, mais vous avez légèrement dépassé le temps imparti.

Mme Cathay Wagantall: C'est très gentil. Je vous remercie.

Le président: C'est maintenant au tour du député Fillmore, qui dispose de six minutes.

M. Andy Fillmore (Halifax, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie toutes les personnes qui sont avec nous aujourd'hui pour nous raconter leur expérience. C'est formidable que vous le fassiez et que vous soyez présents.

Je veux tout d'abord poser une question à Angus Cameron.

Monsieur Cameron, vous et moi nous connaissons assez bien. Depuis des années, vous faites un travail incroyable dans la région d'Halifax auprès de la très grande et dynamique communauté d'anciens combattants, ici, à Halifax. Vous vous êtes fait entendre pour aider les anciens combattants à recevoir des soins hospitaliers. Vous avez déployé des efforts pour que les aînés reçoivent leur épicerie durant la pandémie. Vous avez participé à l'initiative de fabrication de valentins pour les anciens combattants. Vous avez été présent pour la cause de la santé mentale et simplement pour les gens quand ils avaient besoin de quelqu'un. Vous savez ce que c'est.

L'étude qu'effectue le Comité aujourd'hui est différente des études qu'il fait habituellement. Souvent, nous nous penchons sur les problèmes auxquels les anciens combattants sont confrontés et les obstacles qui les empêchent d'obtenir de l'aide. Aujourd'hui, nous parlons de gens comme vous et les autres témoins, de gens qui aident les anciens combattants. Je sais qu'il est difficile pour vous de ne pas penser aux anciens combattants et de penser à vous, mais je vais vous demander de réfléchir au rôle d'aidant que vous jouez.

Tout d'abord, que pouvez-vous nous dire au sujet de votre rôle d'aidant? Quelles sont les difficultés? Quelles pressions s'exercent sur vous? Que pouvons-nous améliorer pour aider une personne qui, comme vous, aide les anciens combattants?

M. Angus Cameron: Merci, monsieur Fillmore. Merci de vous être adressé à moi.

C'est stimulant d'avoir une idée et de voir qu'elle est utile à un ancien combattant, qu'elle mène au changement d'une politique ou qu'elle permet à un ancien combattant de mieux vivre au jour le jour parce que, peut-être, moi ou un groupe d'entre nous avons pris la parole et sensibilisé nos décideurs à une situation donnée. Parfois, les élus n'ont pas l'occasion de voir de leurs propres yeux ce qui se passe sur le terrain. Je n'ai aucun mal à porter quelque chose à leur attention lorsque c'est nécessaire.

J'aime parler au nom d'une personne de 99 ou 89 ans. Mes meilleurs amis sont nonagénaires, et c'est très difficile, car on sait ce qui se passe lorsqu'on atteint cet âge. Ces dernières années, j'ai perdu deux, trois, quatre amis, qui étaient devenus des amis très proches — des héros. Cela me pousse à continuer, pour ces personnes.

La dernière victoire c'était que les couples ne soient plus séparés. J'ai essayé de faire en sorte que cela se produise pendant qu'un ancien combattant était toujours en vie. Mon bon ami David, un ancien combattant, a perdu la vie il y a un an, en janvier, et je sais qu'il sourit maintenant, car il sait que les anciens combattants ne seront plus séparés de leur partenaire en raison de différents niveaux de soins.

C'est ce que je fais. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, monsieur Fillmore.

M. Andy Fillmore: Oui, monsieur Cameron. Merci.

Si le ministère des Anciens Combattants pouvait faire quelque chose pour vous aider dans votre travail, s'il y avait un programme ou du soutien que nous pourrions offrir pour vous aider — pour vous aider à aider les anciens combattants —, y a-t-il quelque chose qui vous vient à l'esprit?

• (1640)

M. Angus Cameron: Oui. Je pense qu'essayer de se faire entendre ou de poser une question ou de faire une suggestion aux bonnes personnes est un peu comme un parcours du combattant. C'est ce que je vis avec Bell Canada actuellement concernant les tarifs que la compagnie impose aux anciens combattants. J'essaie d'entrer en contact avec la personne responsable. C'est très difficile. J'arrive à peine à passer par les représentants des ventes, ici, à Halifax. J'ai essayé. J'ai l'adresse du PDG. On ne cesse de me rediriger vers des gens de la région pour résoudre le problème, mais il ne s'agit pas vraiment d'un problème local. C'est un problème canadien.

Si j'avais un moyen — je pense que ce comité peut être utile à cet égard — de faire des suggestions et de proposer des idées qui amélioreraient la situation des anciens combattants, voilà peut-être ce dont j'ai besoin. Je n'ai pas besoin d'un accès direct ou d'un nom ou d'un numéro de téléphone. Nous avons seulement besoin d'un moyen de signaler nos problèmes et nos situations directement aux personnes qui changent les politiques, qui peuvent faire bouger les choses.

M. Andy Fillmore: Je vous remercie de votre réponse, monsieur Cameron.

Madame Malette, je vous remercie de nous avoir parlé de votre expérience. À l'heure actuelle, les anciens combattants bénéficient de divers services en santé mentale qui ne sont pas offerts à leurs aidants. Au cours de la minute qu'il nous reste, je me demande si vous pourriez nous expliquer pourquoi il est important, pour le bien-être d'un ancien combattant, que l'on s'occupe également du bien-être de sa famille et de ses aidants.

Le président: Je crains qu'il reste bien moins d'une minute, mais il serait bien que vous répondiez à la question brièvement, s'il vous plaît.

Mme Marie-Andrée Malette: En bref, je pense que si toute la famille se porte bien, l'ancien combattant se porte bien aussi. Si nous allons tous mal, ce n'est pas utile.

M. Andy Fillmore: C'est une bonne réponse concise. Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Avant que nous passions au prochain intervenant, je voulais vous informer qu'on nous a dit que nous pouvions prolonger la réunion, mais seulement pour une très courte période. Nous pouvons la pro-

longer de 20 à 25 minutes maximum, si le Comité décide de le faire à la fin de la réunion.

C'est maintenant au tour du député Desilets.

Les six prochaines minutes vous appartiennent, monsieur.

[Français]

M. Luc Desilets: Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais commencer en disant que j'ai une bonne pensée pour vous, très chères collègues, députées, invitées et femmes, en cette Journée internationale des femmes.

Je remercie aussi tous nos témoins qui s'engagent de façon héroïque au combat.

Vous êtes une source d'inspiration pour moi.

Ma première question s'adresse à vous, monsieur Lavallée. Votre expérience sur le terrain m'interpelle beaucoup. J'ai vu une vidéo d'une dizaine de minutes en lien avec votre activité du 21 février dernier. J'ai trouvé très impressionnant de voir toute la collaboration et la solidarité qui existe chez les vétérans. Je tiens vraiment à vous féliciter.

J'ai l'impression qu'il y a un lien entre la difficulté de nombreux anciens combattants et leur famille à recevoir des services et le fait qu'ils soient loin. J'ai l'impression qu'ils connaissent des difficultés au sein de leur famille parce qu'ils n'ont pas de services.

Est-ce que je me trompe ou il existe un lien entre les deux?

M. Richard Lavallée: Bonjour. Vous ne vous trompez pas. Les difficultés d'accès aux services se présentent de plusieurs façons.

Il y a notamment la question de la langue. Pour accéder aux trois quarts des services qui sont offerts, il faut passer par Ottawa, et c'est presque toujours en anglais qu'on nous y répond.

Comme je l'ai dit, je suis affilié au Royal 22^e Régiment, qui est majoritairement francophone. Quand une personne éprouve déjà des difficultés, qu'elle est démunie et désarmée et qu'elle doit en plus s'exprimer dans une langue qui n'est pas la sienne, elle peut trouver cela trop compliqué et baisser les bras. Cette personne risque d'abandonner et de se retrouver à la rue.

Souvent, à sa sortie des Forces armées, l'ancien combattant n'est pas informé de tous les services auxquels il a accès. Il peut souffrir du syndrome de stress post-traumatique, il peut éprouver certains problèmes, par exemple un problème de santé mentale, comme la dame l'a dit tantôt.

Au sujet du syndrome de stress post-traumatique, un psychologue disait qu'il peut être causé, par exemple, par le viol qu'une personne a subi dans sa jeunesse. Lorsqu'elle entre dans un appartement et qu'elle voit une lampe ou une couleur, cela la ramène à sa jeunesse. Pensons à un militaire qui se promène au quotidien dans la rue, qui entend toutes sortes de sons et qui sent toutes sortes d'odeurs. Un rien le ramène en arrière. Lorsqu'il se présente pour obtenir de l'aide, la bureaucratie est alors trop compliquée pour lui à ce moment de sa vie.

J'ajouterais que, lorsque le vétéran demande de l'aide, peu importe qu'il soit retraité ou sorti de l'armée pour des raisons de santé ou autres, il en a besoin sur-le-champ. Si c'est trop long, on le perd de vue, il reste en proie avec ses problèmes et tombe dans la déchéance. Parfois, on ne le retrouve pas, parfois on reçoit un message nous disant qu'il s'est suicidé. Parfois, on apprend que la famille trouvait cela trop lourd et qu'il y a eu une séparation, ce qui a empiré son problème. Les problèmes se multiplient lorsqu'on n'obtient pas d'aide.

Obtenir de l'aide est très compliqué pour les vétérans. Comme je le disais tantôt, je travaille avec les itinérants. Les vétérans que je rencontre dans la rue ont des problèmes de consommation. Ce n'est pas surprenant. Qu'est-ce qui les a amenés là? Souvent, nous avons de grandes discussions sur les événements passés qui les ont amenés là. S'ils avaient eu plus d'aide et plus de compréhension à leur sortie, cela aurait pu diminuer leurs problèmes. Il importe d'établir un contact et de faire des démarches pour essayer de les aider.

Je vais vous donner un exemple. Un vétéran me racontait une de ses missions. Bien sûr, je ne suis pas là pour faire une évaluation. Or il m'a dit que, dans le cadre de cette mission de la Défense, il aurait tiré sur beaucoup de gens. À un moment donné, il a demandé de l'aide et s'est retrouvé devant une employée de bureau. Je respecte cette dame. Toutefois, elle compliquait les choses pour lui et il est devenu enragé. L'agressivité remontait. Il a baissé les bras et il est parti. À un moment donné, on a su qu'il avait envie de se suicider. Aux dernières nouvelles, il serait passé à l'acte. Comprenez bien qu'il faut faciliter l'accès aux services pour ces gens qui demandent de l'aide.

• (1645)

M. Luc Desilets: Je me demande si j'ai bien compris. Avez-vous dit que des gens n'obtenaient pas de service dans leur langue?

M. Richard Lavallée: Ils ont beaucoup de difficulté à obtenir ces services dans leur langue. C'est très difficile. Disons qu'il faut faire plusieurs demandes insistantes. Il y en a qui se font dire non. En fait, on ne nous dit pas non, mais c'est...

M. Luc Desilets: C'est plus long et plus compliqué.

M. Richard Lavallée: Oui. C'est plus long et plus compliqué. On y parvient après trois ou quatre demandes, après avoir prouvé qu'on ne peut pas parler l'anglais.

M. Luc Desilets: Vous faites un autre lien, que je trouve vraiment important. Vous mettez en parallèle la lenteur à recevoir des services et l'itinérance. Ces gens finissent par se tanner et se retrouver dans la rue. C'est ce que j'entends.

M. Richard Lavallée: C'est que, à un moment donné...

[Traduction]

Le président: Je dois vous interrompre, messieurs. J'en suis vraiment désolé.

Vous pouvez terminer de répondre, monsieur Lavallée, mais le temps est écoulé.

Allez-y.

[Français]

M. Richard Lavallée: Je reviens à la question de M. Desilets.

Si c'est trop long avant qu'on réponde aux besoins du vétéran, celui-ci va laisser tomber. C'est sûr qu'il ira vers ce qu'il connaît, ou qu'il se retrouvera en mode de survie, dans la rue. Il se dira que

c'est plus facile de vivre ainsi que d'obtenir de l'aide et d'entrer dans le système.

M. Luc Desilets: Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Merci.

C'est maintenant au tour de la députée Blaney. Allez-y, s'il vous plaît, madame.

Mme Rachel Blaney: Merci beaucoup, monsieur le président. Je tiens à remercier toutes les personnes qui sont présentes aujourd'hui pour parler de la question importante des aidants et du rôle important qu'ils jouent dans le soutien des anciens combattants.

D'autres témoins nous ont parlé des difficultés auxquelles les aidants font face sur le plan de l'accès aux ressources et du tort que cela peut causer à un ancien combattant si les ressources nécessaires ne sont pas mises en place pour la famille.

Je me demande si Mme Malette ou Mme McLeod, ou les deux, peuvent répondre à ma première question. J'aimerais savoir quels types d'efforts sont déployés quant au soutien des aidants concernant les personnes que vous servez. Quels sont les obstacles qui compliquent l'accès des familles et des aidants à l'aide d'ACC? Plusieurs témoins ont dit qu'il s'agissait souvent d'un des plus grands problèmes.

Madame McLeod, je pense que vous nous avez raconté une très bonne histoire — une histoire épouvantable, vraiment — sur ce qui arrive aux familles et aux anciens combattants lorsqu'un aidant a de graves problèmes de santé.

Pourriez-vous nous dire quels sont ces obstacles et quelles sont les répercussions directes sur la famille lorsque le ministère n'est pas en mesure d'aider non seulement l'ancien combattant, mais également son aidant?

• (1650)

Mme Marie-Andrée Malette: Voulez-vous que je réponde à la question, madame McLeod?

Mme Jeanette McLeod: Oui, s'il vous plaît. Merci.

Mme Marie-Andrée Malette: Quand je suis incapable d'aider mon mari, qui est ancien combattant, la situation devient chaotique. Nous avons deux jeunes enfants de 8 et 11 ans. Les obstacles qui se présentent devant nous, c'est le fait de devoir passer de la Croix bleue à ACC et vice versa. L'un dira quelque chose et l'autre dira autre chose. Je vais vous donner un exemple.

Mon fils souffre d'un TDAH, ce qui a de fortes répercussions sur le comportement de mon mari. C'est un élément déclencheur important pour lui. Nous avons demandé l'aide d'ACC, qui a approuvé le recours à du soutien psychologique. Pour obtenir cette aide, je dois prouver à la Croix bleue que cela a des répercussions sur mon mari. Il s'agit de courir sans cesse d'une partie de la bureaucratie à l'autre. ACC accepte, mais il ne transmet pas l'information. La Croix bleue demande qu'on lui fournisse une lettre d'un psychologue.

Remarquez que, il y a deux ou trois semaines, c'était la crise, ici. Mon fils est très combatif. Il est très dur avec nous. Je suis une infirmière à temps plein. Durant la pandémie de COVID, je travaille avec des unités. Je n'ai pas eu le temps de courir après un psychologue pour faire approuver une lettre qui indique que lorsque mon enfant de huit ans crie sans arrêt, cela provoque des problèmes chez mon mari.

En soi, la situation met un couple à rude épreuve. Elle crée énormément de pression sur nous, au point où nous nous demandons si cela en vaut la peine. « Dois-je rester ici et vivre avec tout ce stress en permanence? » C'est également très dur pour les enfants lorsque leur père ne peut pas jouer avec eux, s'occuper d'eux, les aider dans leurs travaux scolaires. Cela démoralise toute la famille.

Voulez-vous ajouter quelque chose, madame McLeod?

Mme Jeanette McLeod: Je pense que vous avez vraiment couvert le sujet, madame Malette. C'est une grande partie de ce qu'il nous fallait dire ici.

Mme Rachel Blaney: Merci.

Je comprends vraiment ce que vous avez dit sur le fait qu'il faut présenter des preuves à ACC et le refaire pour la Croix bleue. Diriez-vous qu'il y a un manque de communication entre ces deux organismes et que ce sont les anciens combattants et leurs familles qui en paient le prix?

Mme Marie-Andrée Malette: C'est un énorme problème. Je connais bien ce milieu parce que je suis infirmière, et je sais comment les choses fonctionnent. Une personne qui ne travaille pas dans ce secteur va tout simplement abandonner. Elle passera alors en période de crise et, comme quelqu'un d'autre l'a dit, elle finira dans la rue, à l'hôpital ou en prison, parce qu'il s'agit d'un manque de soutien...

J'ai toujours dit qu'on ne peut pas demander à quelqu'un qui a des problèmes de santé mentale, des problèmes psychiatriques, de s'y retrouver dans le processus d'ACC. C'est impossible. Mon mari oublie des doigts de poulet dans le four et ils brûlent. Pensez-vous qu'il va être capable de s'occuper de toute cette paperasse? Jamais. Sans l'aide de personne, il ne pourra jamais le faire.

Mme Rachel Blaney: Vous avez parlé très clairement des répercussions sur les enfants et, dans son rapport, l'ombudsman des vétérans a parlé à cet égard de ce qu'elle constatait dans certaines de ses études, soit de l'absence de soutien pour la famille, puis de l'éclatement de la famille.

Pourriez-vous parler un peu des répercussions sur les enfants en vous basant sur votre propre expérience et nous dire si vous avez entendu quoi que ce soit de la part d'autres anciens combattants également? Quels facteurs de stress semblent constants?

• (1655)

Mme Marie-Andrée Malette: De notre côté, mon mari a une approche très militaire lorsqu'il s'agit des enfants. Tout est soit noir, soit blanc, une approche qu'on ne peut pas adopter pour des enfants. Il doit y avoir des zones grises parfois.

Cet aspect doit être abordé en thérapie, et dans une thérapie de couple aussi, car parfois nous nous disputons à ce sujet. Parfois, c'est une source de stress pour les enfants parce que ses attentes sont très élevées, mais ce sont des enfants. Ils doivent avoir un répit parfois.

La plupart du temps, ça va, mais il y a de ces jours où mon mari ne dort pas, où il fait une série de cauchemars. Ces jours-là, la situation devient plutôt cauchemardesque ici, c'est-à-dire qu'il est difficile de faire en sorte qu'un enfant qui a un TDAH reste tranquille.

Le président: Je suis désolé de vous interrompre, mais le temps est écoulé.

Les témoins se rendront compte peu à peu que mon travail consiste surtout à interrompre les intervenants, et je m'en excuse à l'avance.

C'est maintenant au tour du député Doherty, qui dispose de cinq minutes.

M. Todd Doherty (Cariboo—Prince George, PCC): Merci, monsieur le président.

Je veux prendre un bref moment pour remercier nos témoins d'aujourd'hui. Depuis que j'ai été élu, en 2015, je défends sans relâche nos héros de première ligne, ceux qui servent notre pays, nos collectivités et leurs familles. Bien trop souvent, les membres des familles restent seuls à réparer les dégâts. Je veux donc remercier tous ceux qui sont ici aujourd'hui.

En ce qui concerne Anciens Combattants Canada, selon le Bureau de l'ombudsman des vétérans, le faible taux de participation des membres de la famille au service de soutien en santé mentale qui leur est offert s'explique par ce qui suit:

Ce service est un élément important pour fournir des services de counselling à court terme pour un problème défini ainsi qu'une intervention en cas de crise, mais il n'est pas en mesure de donner lieu à un diagnostic de santé mentale ou de répondre aux besoins de santé mentale à long terme des membres de la famille des vétérans.

À votre avis, est-ce que c'est le cas, et pourquoi le taux de participation au programme est-il si faible?

Madame Malette, je pense que c'est exactement ce que vous venez de dire, à savoir que c'est très frustrant. Est-ce exact?

Mme Marie-Andrée Malette: C'est exactement cela. Cela devient... Nous devons gagner notre vie. Je n'ai pas le temps d'attendre, de faire des appels, de courir après des gens et de demander des lettres, et...

M. Todd Doherty: Voilà ce qui m'amène à poser ma prochaine question. En mai 2016, la directrice de la Canadian Caregivers Brigade de l'époque, Mme Kimberly Davis, a témoigné devant ce même comité. Au sujet du problème lié à la paperasse, elle a dit ce qui suit:

Vous voudrez probablement savoir si les choses ont évolué et se sont améliorées à ce chapitre, et la réponse est non. Même si le nombre de pages des documents a été réduit, les formalités administratives représentent toujours un défi.

Cinq ans plus tard, les choses se sont-elles améliorées en ce qui a trait à la paperasse?

Mme Marie-Andrée Malette: Non, vraiment pas. Malgré l'existence de la plateforme Mon dossier ACC, il y a toujours plein de formulaires à soumettre, et tout est compartimenté. Un ancien combattant n'est pas considéré comme une personne à part entière. On parle d'une blessure au dos, d'une blessure au genou, d'ESPT, et pour chaque élément, il y a une série de documents à remplir.

Il existe un film français sur Astérix et Obélix, soit *Les 12 travaux d'Astérix*. Voilà de quoi il s'agit. La quantité de paperasse et de choses qu'on doit écrire, c'est renversant. On a trois lignes pour écrire...

M. Todd Doherty: Malheureusement, chaque fois, les anciens combattants doivent revivre ces expériences.

Mme Marie-Andrée Malette: Absolument.

M. Todd Doherty: Je m'adresse à M. Lavallée et à M. Cameron. J'apprécie à sa juste valeur le travail que vous accomplissez auprès de nos anciens combattants et de ceux qui se retrouvent dans la rue. Nous savons que les vétérans comptent pour une importante proportion des sans-abri.

Comment pourrions-nous mieux les aider?

• (1700)

M. Angus Cameron: C'est une bonne question. Je vous remercie.

Il serait bon que l'on puisse assurer un suivi auprès des militaires qui quittent nos forces armées. Je suis parti il y a 15 ans et je n'ai jamais reçu un appel pour savoir comment je me portais après mes 26 années de service, dont certaines dans des conditions plutôt pénibles dans les chaufferies et les salles des machines de navires circulant dans l'Atlantique Nord. Ce n'est jamais arrivé, et je ne m'attends pas à ce que cela arrive. Il n'en demeure pas moins que si vous quittez les forces en souffrant peut-être de problèmes de santé mentale ou de problèmes physiques, on devrait avoir les moyens de vous rejoindre et de communiquer avec vous régulièrement pour veiller à ce que vous ne soyez pas laissés pour compte.

Monsieur Lavallée, vous essayez justement d'aider ceux qui sont laissés pour compte et qui se retrouvent dans la rue sans beaucoup de soutien. Je tiens à vous en féliciter.

Si vous voulez mon avis personnel, c'est exactement ce qu'on devrait faire.

M. Todd Doherty: Madame Malette, en quoi l'arriéré croissant de cas influe-t-il sur la santé mentale des aidants naturels et de leurs enfants?

Le président: Veuillez répondre très brièvement.

Mme Marie-Andrée Malette: Lorsque leur père ne se sent pas bien, les enfants sont stressés et cela se manifeste dans leurs comportements. Ils ont des tics, ils sont nerveux et posent sans cesse les mêmes questions. En tant que mère, il me revient de les calmer, de rassurer mon conjoint et de voir à ce que la situation demeure sous contrôle. Mais qui s'occupe de me rassurer? Personne.

Le président: C'est tout le temps que vous aviez, monsieur Doherty. Merci.

Monsieur Samson, vous avez cinq minutes.

M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.): Merci, monsieur le président.

D'abord et avant tout, je veux souhaiter à toutes les femmes qui sont des nôtres aujourd'hui ainsi bien sûr qu'à toutes les autres une heureuse Journée internationale des femmes. J'en profite pour remercier les femmes de leur contribution et rappeler à tous que nous devons continuer à les appuyer dans leurs avancées.

Merci à tous nos témoins pour les informations qu'ils nous transmettent aujourd'hui. Tout cela est vraiment crucial pour notre étude.

Je tiens à remercier M. Cameron et M. Lavallée pour les services rendus à notre pays. Je veux aussi remercier les conjoints et conjointes de nos anciens combattants. Comme nous le savons tous, lorsqu'un homme ou une femme fait son service militaire, toute sa famille le fait également.

Comme vous le savez, monsieur Cameron, nous avons instauré depuis 2015 un grand nombre de nouveaux programmes et de nouvelles prestations pour nos vétérans. On peut penser par exemple à la pension à vie, au programme de soutien pour un retour aux études, aux centres de ressources supplémentaires et au programme pour les aidants naturels. Ma question va porter sur la connaissance de ces mécanismes. Diriez-vous que les vétérans avec lesquels vous parlez sont au courant de l'existence de ces nouveaux programmes et sont en mesure de s'en prévaloir?

Est-ce que nous pourrions améliorer les choses en veillant à ce que chacun soit mieux informé des services à sa disposition, aussi bien pour la santé mentale que pour tout le reste?

M. Angus Cameron: Merci, monsieur Samson. Je constate effectivement qu'il y a des progrès.

Tout récemment, j'ai reçu un courriel via Mon dossier ACC dans lequel on m'invitait à commander un cahier à mon nom où l'on m'expliquerait les services à ma disposition. Comme j'ai quitté les forces depuis 15 ans, je suis pas mal au courant des services qui sont offerts, mais pour ceux qui quittent maintenant ou qui le feront à l'avenir, c'est une bonne chose qu'ils puissent savoir qu'il leur est possible de commander ce cahier leur permettant de connaître les services accessibles en fonction de leurs besoins particuliers.

Depuis 2004, je porte une orthèse au genou gauche. Je reçois une pension mensuelle pour ce genou en vertu de la première Loi sur les pensions. Ce n'est toutefois que le mois dernier que j'ai appris l'existence d'une allocation vestimentaire que je pourrais demander. Il arrive que mes pantalons soient trop serrés et que je doive les couper, ou encore qu'ils s'usent prématurément. J'ai des coûts supplémentaires à engager si je veux me vêtir convenablement.

Je n'ai appris l'existence de cette allocation que le mois dernier. J'ai demandé à l'agente d'ACC pourquoi personne à son ministère ne s'était dit: « M. Cameron porte une orthèse, et je vois qu'il ne reçoit pas cette allocation. Peut-être devrions-nous communiquer avec lui pour savoir s'il en a besoin. » C'est simplement un exemple un peu anodin des besoins dont me font part les anciens combattants.

Pour répondre à votre question, je dirais qu'il faudrait un suivi plus soutenu de la part du ministère pour s'assurer de bien prendre soin des vétérans qui doivent se débrouiller seuls à la sortie des forces.

• (1705)

M. Darrell Samson: Merci, monsieur Cameron.

Au bénéfice des gens qui nous écoutent et des participants à la séance d'aujourd'hui, je veux prendre un moment pour vous remercier de vos interventions en faveur de la nouvelle loi annoncée en Nouvelle-Écosse pour interdire que les conjoints soient séparés dans les établissements de soins de longue durée. C'est une victoire très importante. Nous espérons que l'on fera de même partout au pays. Merci pour vos efforts dans ce dossier.

Ma dernière question s'adresse à Mme McLeod. Vous avez parlé de votre bénévolat à VETS Canada. Pouvez-vous nous en dire plus long sur le travail que vous accomplissez? D'après ce que nous avons pu entendre, c'est une organisation qui apporte une contribution vraiment très précieuse. J'aimerais aussi que vous puissiez faire le lien avec la situation des sans-abri.

Merci.

Mme Jeanette McLeod: Bonjour, et merci beaucoup pour votre question.

Il n'y a pas si longtemps que je fais du bénévolat pour VETS Canada, mais je peux vous parler brièvement de certaines de mes expériences. Nous venons en aide à énormément d'anciens combattants se retrouvant dans la rue. Précisons toutefois que les services de VETS Canada ne sont pas offerts uniquement aux sans-abri. Nous pouvons aider un vétéran qui traverse une période difficile ou encore qui a besoin d'un petit coup de main pour payer l'essence ou l'épicerie. VETS Canada offre son aide sous bien des formes différentes.

M. Darrell Samson: Merci.

Le président: Merci.

Je suis désolé. Je ne sais pas si vous vouliez en dire davantage, mais c'est malheureusement tout le temps que nous avons.

Nous passons maintenant à M. Desilets pour une période de deux minutes et demie.

[Français]

M. Luc Desilets: Je vous remercie, monsieur le président.

Je veux dire aux témoins que deux minutes et demie, cela passe très rapidement.

Monsieur Lavallée, êtes-vous capable de me décrire certains sentiments que les militaires et leurs familles entretiennent face à ce système et à cette bureaucratie?

Je demanderais également aux autres témoins de mettre des mots sur ces sentiments, s'il vous plaît.

M. Richard Lavallée: Je vais m'abstenir de dire certains mots, parce qu'ils ne sont pas très gentils. Quand les gens sont découragés par la bureaucratie, on entend parfois des mots de découragement qui ne sont pas très beaux. Souvent, ils ne font plus confiance au système et ils sont écœurés de se battre contre celui-ci.

Tantôt, j'écoutais Mme Malette, qui a très bien décrit ce que peut vivre une famille. Il y a le militaire qui a d'énormes difficultés, il y a la bureaucratie qui complique le processus, il y a les effets collatéraux sur sa femme et ses enfants, et ainsi de suite.

Mme Malette est encore avec son mari, mais combien y a-t-il de couples où on baisse les bras des deux côtés et qui se séparent à cause de la complexité du processus et du manque d'aide? À partir de ce moment-là, je n'ai pas besoin de vous dire que les choses dégringolent.

Comme Mme McLeod le disait aussi tantôt, les vétérans en situation d'itinérance qu'elle rencontre, ce ne sont pas seulement des gens couchés dans une boîte. Ils ont des problèmes. Nous aussi, nous aidons des vétérans du Royal 22^e Régiment qui ont des problèmes financiers. Nous les aidons à payer l'épicerie, l'essence et tout cela.

Sans vouloir manquer de respect à quiconque, Mme Malette, Mme McLeod et moi-même sommes sur le terrain. Comment se fait-il que nous disions tous la même chose? Nous parlons tous des mêmes complications que nous vivons constamment, et ce, dans des endroits différents. Mme Malette les vit avec sa famille, Mme McLeod les vit dans sa région et moi, je les vis dans ma région.

On dirait que vous tombez des nues, au gouvernement, que vous venez tout juste d'apprendre cela. Ça ne devrait pas être le cas. Il devrait y avoir un réseau de systèmes d'intervention en cas de crise. Quand on aide quelqu'un qu'on a sorti de la rue ou qui a de graves problèmes et qu'on le dirige vers un centre d'aide, cela doit être traité comme une situation d'urgence.

Je m'excuse, mais c'est comme un bobo plein de pus. On doit le traiter, et après cela, on peut donner à la personne les autres soins dont elle a besoin. Au moment où on rencontre ces gens-là, il y a une crise. Il faut réagir immédiatement, et après cela, on peut les prendre en charge dans le système, amorcer tout le processus et faciliter les choses pour eux.

Nous, nous sommes sur le terrain.

• (1710)

M. Luc Desilets: Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

J'ai bien peur que votre temps soit écoulé.

[Français]

M. Richard Lavallée: Merci.

[Traduction]

Le président: C'est maintenant au tour de Mme Blaney qui dispose de deux minutes et demie.

Mme Rachel Blaney: Merci, monsieur le président.

Je vais m'adresser à Mme Malette.

Il y a deux éléments qui me semblent ressortir très clairement de votre témoignage. Il y a d'abord le fait qu'il faudrait de meilleurs systèmes pour permettre aux vétérans et à leurs familles de s'y retrouver dans la gamme de services offerts par AAC, car il s'agit pour l'instant d'un processus long et complexe. Lorsqu'il faut aussi avoir recours à la Croix Bleue, il y a une couche supplémentaire de bureaucratie qui s'ajoute, si bien qu'il faudrait pouvoir compter sur des systèmes permettant de mieux gérer le tout.

Vous avez fait un autre commentaire qui m'a vraiment touchée. Vous avez dit que vous devez vous occuper de tout le monde, mais que personne n'était là pour répondre à vos besoins à vous. Quelles seraient selon vous les lacunes à combler pour mieux soutenir les aidants principaux?

Mme Marie-Andrée Malette: C'est ce qu'on a voulu faire avec l'allocation de reconnaissance pour aidant. Malheureusement, les aidants comme moi n'y ont pas accès.

Mme Rachel Blaney: Qu'est-ce qui vous empêche d'y avoir accès?

Mme Marie-Andrée Malette: C'est parce que mon époux est capable de s'alimenter, de s'habiller et de prendre son bain lui-même. Il peut s'occuper lui-même de ses besoins fondamentaux, mais doit compter sur moi pour tout le reste. En pareil cas, nous ne sommes pas considérées comme des aidantes.

Mme Rachel Blaney: C'est donc parce qu'il n'est pas établi clairement que les considérations liées à la santé mentale exigent beaucoup de temps et d'énergie.

Mme Marie-Andrée Malette: Je dis souvent que ce n'est pas une question d'argent. C'est parfois comparable à un service de location de conjoint. Si quelqu'un pouvait m'aider à faire les petites réparations nécessaires dans une maison, cela m'enlèverait beaucoup de stress. Il arrive que mon mari, compte tenu de sa santé mentale, ne puisse pas le faire. Il est tout simplement trop fatigué. Il est comme une pile qui serait toujours à plat.

Nous devons composer sans cesse avec ces limites.

Mme Rachel Blaney: Merci.

Capitaine Cameron, un grand merci pour les services rendus à notre pays.

Je pense que vous nous avez entre autres indiqué très clairement que vous souhaiteriez un suivi plus proactif auprès de nos vétérans pour leur apporter du soutien, plutôt que de voir le ministère attendre que les anciens combattants communiquent avec lui.

Pourriez-vous nous expliquer brièvement quelle forme cela pourrait prendre?

M. Angus Cameron: Vous vouliez que j'explique...?

Mme Rachel Blaney: Vous avez indiqué notamment que vous n'étiez pas au courant pour l'allocation vestimentaire. Il s'agit que le ministère sache qui sont les vétérans et qu'il communique avec eux pour déterminer si on peut les aider à trouver ce qui leur manque.

M. Angus Cameron: Oui, tout à fait. C'est la chose la plus importante. Savoir qui sont les vétérans et effectuer un suivi auprès d'eux.

Je sais que tout le monde est surchargé de travail, mais nous parlons ici de gens qui ont servi le Canada et qui ont fait tout ce qui était nécessaire pour permettre au gouvernement de remplir son mandat. Il est insensé de les laisser tomber dans l'oubli une fois qu'ils ont terminé leur service militaire.

Postes Canada a distribué 13,5 millions de cartes postales gratuites que l'on peut envoyer à un proche. J'ai utilisé la mienne pour demander au PDG de Postes Canada pour quelle raison le programme d'envoi d'une carte de Noël à un soldat canadien ne fonctionne pas vraiment. Les cartes se retrouvent dans une boîte qui aboutit à Scarborough où on les détruit parce qu'elles ne sont pas adressées correctement. Le programme ne fonctionne pas et il peut y avoir des répercussions sur la santé mentale. Si vous êtes déployé en Afghanistan et que vous ne recevez pas de carte, en quoi cela peut-il vous affecter? Je peux vous dire que c'est difficile.

Le président: Merci. Je suis désolé de devoir vous interrompre encore une fois.

Nous passons à M. Brassard pour une période de cinq minutes.

M. John Brassard (Barrie—Innisfil, PCC): Monsieur le président, vous excellez à interrompre les gens, comme vous l'avez reconnu précédemment.

Le président: Je déteste devoir le faire, mais c'est le rôle du président.

M. John Brassard: Merci, monsieur le président. Je veux revenir à Mme Malette.

J'ai trouvé fort intéressants les renseignements que vous nous avez transmis, notamment quant à la capacité de votre époux à accomplir certaines tâches.

Nous avons entendu parler d'anciens combattants dont le degré d'invalidité dépasse 100 %. Je suis notamment au fait du cas d'un vétéran qui s'est vu refuser à cinq reprises la prestation pour aidant malgré un degré d'invalidité supérieur à 100 %.

Comme vous l'avez vous-même mentionné, il y a notamment le fait que des vétérans bien souvent aux prises avec un traumatisme cérébral ou une blessure liés au stress professionnel pour en arriver à un degré d'invalidité semblable s'enlisent à un point tel dans les formalités administratives qu'il devient difficile pour eux d'obtenir la prestation pour la personne qui les aide.

On pourrait suggérer dans ce contexte — et j'aimerais savoir ce que vous en pensez — que ce soit l'aidant ou l'aidante qui demande cette prestation auprès du ministère, plutôt que le vétéran lui-même. Je ne sais pas si vous pourriez nous dire si cela pourrait être utile.

● (1715)

Mme Marie-Andrée Malette: C'est moi qui remplis la demande pour mon mari. Si la demande est rejetée, c'est moi qui essuie un refus. C'est aussi simple que cela, car ce sont les aidants et aidantes qui remplissent toutes les formalités. Que je signe mon nom ou le sien au bas du formulaire ne change absolument rien, car les renseignements qui y sont fournis sont les mêmes. Si les demandes de mon mari sont refusées sans cesse, c'est parce qu'il est physiquement capable de porter une cuillère à sa bouche, de s'essuyer en se levant de la toilette, de se laver lui-même et d'enfiler un chandail. C'est la raison des refus.

Pour le reste...

M. John Brassard: C'est ce que je trouve particulièrement intéressant. J'aurais tendance à considérer que votre époux est partiellement invalide. Nous avons des vétérans dont le degré d'invalidité dépasse les 100 %, mais leur demande est tout de même refusée. Il faut tirer au clair la façon dont les différentes situations sont traitées.

Mme Marie-Andrée Malette: Si je n'étais pas là, rien ne pourrait fonctionner comme il se doit, mais il serait tout de même capable de porter des aliments à sa bouche.

Mais qui va acheter la nourriture? Qui fait la lessive? Qui accomplit toutes ces tâches? Ce sont les aidants et les aidantes. C'est nous qui le faisons, mais on considère qu'il s'agit d'activités accessoires, et non d'activités de la vie quotidienne à proprement parler. C'est la différence.

M. John Brassard: Monsieur Cameron et monsieur Lavallée, je veux vraiment vous remercier pour le travail que vous accomplissez. Dans mon rôle de porte-parole de l'opposition pour les affaires des anciens combattants, j'entends parler de la situation de différents vétérans un peu partout au pays et des gens qui cherchent à leur venir en aide, comme vous le faites.

Lors de notre étude précédente, nous avons entendu de nombreux représentants de grandes organisations qui bénéficient d'un financement gouvernemental pour effectuer ce travail. Certains groupes nous ont dit, et c'est notamment le cas de celui représentant les anciens combattants du golfe Persique, qu'ils accomplissaient une grande partie de ce travail sans toutefois recevoir quoi que ce soit.

Pourriez-vous m'indiquer rapidement quel financement vous obtenez, le cas échéant, pour faire ce travail, et si vous souhaiteriez voir une partie du financement gouvernemental aller — et je ne veux pas parler d'organisations marginalisées étant donné l'excellent travail que vous accomplissez — à des organisations qui ne seraient peut-être pas reconnues sans cela par le gouvernement?

Monsieur Cameron, je vous demanderais de répondre en premier.

M. Angus Cameron: Pour ma part, c'est davantage un travail que je fais individuellement. Ce n'est pas vraiment une affaire de groupe. Je fais effectivement partie d'un groupe d'anciens combattants, et lorsque j'ai besoin d'un coup de main pour faire avancer une cause, je demande l'aide de mes amis et membres de ce groupe ainsi que de mes frères et soeurs.

En général, il n'y a aucun coût qui est engagé; je paie tout de ma poche. C'est donc surtout un effort individuel; je ne fais pas vraiment appel à une entité ou à un groupe.

[Français]

M. John Brassard: Monsieur Lavallée, vous avez la parole.

M. Richard Lavallée: Je suis plutôt sur le terrain. Je travaille avec des vétérans. Il s'agit d'un nouveau regroupement qui est formé de vétérans du Royal 22^e Régiment et qui existe depuis environ deux ans. Étant donné que beaucoup de vétérans avaient de la difficulté à obtenir des services, nous avons décidé de nous regrouper et de nous entraider.

Je sais que le président du regroupement des vétérans a fait une demande, mais je ne peux pas vous dire exactement ce qu'elle comportait. Comme je viens de le mentionner, je suis davantage sur le terrain. Il s'agit de Rick Gauthier. M. Desilets le connaît. C'est lui qui s'occupe de tous les détails administratifs et de la documentation. Je sais qu'il a fait une demande. Comme le processus est long, je ne peux pas vous dire où il en est.

Pour l'instant, c'est nous-mêmes qui finançons toutes nos activités. Nous faisons de petits dons. Si, dans un secteur, quelqu'un a besoin d'aide, nous nous cotisons pour faire une épicerie ou acheter des cartes d'essence, par exemple. Pour l'instant, nous payons tout cela de notre poche. Je sais que nous avons fait des demandes et j'imagine que le regroupement de vétérans du Royal 22^e Régiment va bientôt être reconnu plus officiellement par le gouvernement.

• (1720)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup. Je suis vraiment désolé de devoir vous interrompre encore une fois, monsieur Lavallée.

Je cède maintenant la parole à Mme Lalonde pour une période de cinq minutes.

Mme Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.): Merci, monsieur le président.

D'abord et avant tout, je veux vous remercier, monsieur Cameron et monsieur Lavallée, pour les services que vous avez rendus au Canada et pour le soutien que vous continuez à offrir à nos anciens combattants.

[Français]

Je suis vraiment heureuse de vous rencontrer aujourd'hui.

[Traduction]

Je veux aussi souhaiter une bonne Journée internationale des femmes aux membres de notre Caregivers' Brigade auxquelles je vais sans doute adresser la plupart de mes questions. Je veux parler avec vous aujourd'hui du travail extraordinaire que vous accomplissez au sein de votre organisation pour soutenir les aidants et aidantes et les familles en leur permettant de mieux s'y retrouver dans la gamme complexe des services offerts à ceux qui quittent la vie militaire.

Je sais que vous concentrez vos efforts sur les troubles de stress post-traumatique. Le programme Soutien social aux victimes de stress opérationnel (SSVSO) est un réseau de soutien par les pairs qui a été mis en place afin d'offrir un service semblable aux vétérans ainsi qu'à leurs proches et à leurs aidants, en collaboration avec des organisations comme la vôtre.

J'aimerais que vous nous disiez comment les choses se passent. Lorsqu'un membre de votre groupe s'adresse aux gens de ce réseau pour aider un vétéran qui ne demande pas de traitement, quel genre de conseils vous donne-t-on? Est-ce que vous considérez que c'est une aide utile?

Mme Marie-Andrée Malette: Je n'ai jamais eu recours... Peut-être une fois. C'est vraiment il y a longtemps, et c'était pour quelqu'un qui était encore en service. La personne craignait de parler parce que les gens des Forces armées canadiennes — les hauts gradés — cherchaient à savoir ce qu'elle disait. C'est à peu près le message que nous avons reçu.

Pour ce qui est du soutien par les pairs, nous n'y avons jamais eu recours... Il faut comprendre que nous ne sommes pas vraiment en contact avec les gens dans le cadre de notre travail. Nous nous contentons de diffuser de l'information.

Mme Marie-France Lalonde: Via votre site Web...?

Mme Marie-Andrée Malette: Oui. Nous devons malheureusement nous sauver nous-mêmes avant de penser à sauver les autres. Si des gens s'adressent à nous, nous essayons effectivement de les orienter au meilleur de nos capacités, mais c'est tout ce que je peux dire de mon expérience avec le SSVSO.

Peut-être que Jeanette et Paula auraient quelque chose à ajouter à ce sujet. Je pense que Paula pourrait peut-être vous aider.

Pour ma part, je ne peux pas vous en dire plus long.

Mme Jeanette McLeod: Paula, est-ce que vous voulez bien répondre à cette question?

Mme Paula Ramsay: Certainement.

Notre brigade n'est pas là pour offrir du soutien par les pairs. Nous sommes grosso modo un service d'aiguillage indépendant, donc nous connaissons les programmes et organismes comme le SSBSO, et nous pouvons expliquer aux gens ce que chacun fait, mais ce sont eux, ensuite, qui font leur choix. Nous savons par expérience que le choix des services privilégiés par les différentes familles est très personnel. Je peux avoir besoin du SSBSO, et Mme McLeod ou Mme Malette peut-être aussi, mais cela ne signifie pas pour autant que nous devrions toutes les trois avoir besoin de ce service en particulier.

C'est la même chose pour les gens à qui nous venons en aide. Nous savons que chaque famille est unique. Les familles consultent notre site Web pour connaître les services offerts. Elles peuvent nous poser des questions par courriel sur ces services, parce que nous les connaissons et avons des personnes-ressources un peu partout, mais nous ne disons pas aux gens quels services ils devraient privilégier.

Mme Marie-France Lalonde: À votre avis, comme nous nous apprêtons à faire des recommandations, sur quoi devrions-nous miser afin de simplifier ce processus pour les aidants et les anciens combattants, de les aider à s'orienter dans tout cela?

• (1725)

Mme Marie-Andrée Malette: Je pense que toutes les ressources devraient être rassemblées au même endroit, où on n'aurait qu'à cliquer sur tout ce dont on a besoin pour obtenir des réponses à toutes nos questions. Je dirais qu'il faut considérer l'ancien combattant et sa famille comme une seule et même entité et voir l'ancien combattant dans toute sa personne, pas seulement sous l'angle de ses limitations. Ces simples changements élimineraient déjà énormément de paperasse et de questions.

Je vous donne un exemple. L'apnée du sommeil est une comorbidité de l'ESPT. Mon mari doit présenter une demande pour ce qui est lié au traitement de son apnée du sommeil. C'est considéré comme une comorbidité. Cela signifie que cela va de pair avec l'ESPT, mais c'est considéré comme un problème à part. Je n'en reviens pas qu'il faille présenter des demandes pour chaque chose, puis suivre chacune de ces demandes. C'est fou. On ne peut pas tout le temps fonctionner comme cela.

Mme Marie-France Lalonde: Essentiellement, le regroupement...

Le président: Je suis désolé. Je dois vous interrompre ici.

Mme Marie-France Lalonde: Merci.

Le président: Je m'excuse.

Nous entendrons maintenant Mme Wagantall, à qui je donne cinq minutes.

Mme Cathay Wagantall: Merci beaucoup.

Concernant ce que vous venez de dire sur les complications et le processus de demande, je discutais un peu plus tôt avec les membres de votre brigade, et je ne me rappelle plus qui me racontait l'histoire de toutes les démarches nécessaires pour obtenir une douche pour son mari.

Mme Marie-Andrée Malette: C'était moi.

Mme Cathay Wagantall: C'était vous. Très bien.

C'est une histoire parmi d'autres, mais cela montre tellement bien le problème. Pourriez-vous brièvement nous parler de la dynamique avec Anciens Combattants Canada à cet égard?

Mme Marie-Andrée Malette: Mon mari mesure six pieds quatre et pèse 200 livres. Quand son dos le lâche, il n'arrive pas à prendre sa douche. Nous avons une douche de 32 pouces carrés. Nous avons présenté une demande à ACC, avons fait toutes les démarches nécessaires, puis un ergothérapeute est venu chez nous tout évaluer. Nous avons maintenant une belle grande douche ouverte de 40 pouces carrés, avec un rebord de trois pouces. Cela signifie que quand l'eau coule sur le bord, cela déborde, parce que le rebord n'est pas assez profond. Nous avons deux enfants, de 8 et

11 ans. On se croirait aux jeux d'eau, dans notre salle de bain, quand ils sortent de la douche.

Quand j'ai demandé si nous pourrions installer une porte de douche pour résoudre le problème, on nous a dit non, que cette douche était conçue pour l'ancien combattant et que l'ancien combattant pouvait prendre sa douche avec un simple rideau de douche. Notre demande a été refusée. Le ministère a fait construire une douche de 9 000 \$ dans notre salle de bain, mais nous devons nous contenter d'un rideau de douche, parce qu'elle a été construite pour l'ancien combattant, pas pour nous. Cela ajoute à notre fardeau, parce que chaque soir, je dois passer la moppe pour nettoyer la salle de bain au complet, chaque fois.

Mme Cathay Wagantall: Ce n'est qu'un autre exemple tellement frustrant, surtout que le ministère se plaît à répéter que quand un ancien combattant sert dans l'armée, sa famille sert aussi.

J'aimerais vous interroger, vous et les autres dames, sur le terme « guerre à la maison » que vous utilisez à la brigade. Pouvez-vous définir un peu ce qu'il signifie? Que veut dire ce terme?

Mme Marie-Andrée Malette: Nous sommes constamment en train de nous battre. La guerre en Afghanistan n'est pas finie dans la tête de mon mari. La nuit, quand il fait des cauchemars, c'est moi qui suis assise dans le tank à côté de lui.

Mme Jeanette McLeod: J'aimerais ajouter quelque chose à mon tour. Comme Mme Malette le disait, les mots « guerre à la maison » disent tout. Ils ont rapporté la guerre à la maison. Nous la vivons avec eux tous les jours.

Mme Cathay Wagantall: Et la famille? Et les enfants?

Mme Jeanette McLeod: Je laisserai la parole à ma collègue.

Madame Malette, je pense que vous êtes la mieux placée pour répondre à cette question.

Mme Marie-Andrée Malette: Les enfants savent que papa est allé à la guerre, ils savent qu'il a couru après les méchants, parce que nous vivons dans un monde de superhéros. Ils ont dû s'habituer au fait qu'il ne faut pas effrayer papa, qu'ils ne peuvent pas sauter sur papa et qu'ils ne peuvent pas crier quand papa est là. Les enfants s'y sont habitués. Ils ont été élevés ainsi, mais c'est parfois très difficile pour eux.

• (1730)

Mme Cathay Wagantall: Madame Ramsay, vous travaillez avec les familles de militaires. Le terme « famille de militaires » englobe l'ancien combattant et toute sa famille. À votre avis, quelle est l'incidence des politiques du ministère, des services de transition et de ce genre de chose sur ces familles?

Avez-vous des liens avec le MDN? Les gens du ministère vous posent-ils des questions pour déterminer ce qui fonctionne ou pas pour vous? Faites-vous partie du conseil consultatif?

Mme Paula Ramsay: Je fais partie d'un groupe consultatif représentant les familles de militaires, qui se réunit une fois par semaine. Nous y discutons des différentes choses qui touchent les familles de militaire.

Pour le reste, la Caregivers' Brigade est surtout là pour trouver des idées afin d'améliorer les services et d'aider les militaires sur le point d'être libérés, pour faire le pont avec les services d'Anciens Combattants Canada avant leur libération, pour qu'il n'y ait pas de trou dans leur plan de traitement, et nous essayons au moins de porter toutes ces questions à l'attention des commandants des forces. Si un militaire subit une blessure en fonction, il recevra tous les traitements inimaginables tant qu'il fera partie de l'armée, mais après sa libération, il n'est pas garanti qu'il recevra toujours les traitements et médicaments adéquats tant qu'Anciens Combattants Canada n'aura pas pris le relais.

Mme Cathay Wagantall: C'est toujours le même problème.

Ils nous disent toujours travailler en vue d'une transition harmonieuse, mais cela fait plus de 10 ans qu'ils n'arrivent pas à assurer la transition d'un ministère à l'autre.

Je vois que le président veut m'interrompre.

Le président: Je m'excuse. Je sais que nous avons parlé de prolonger la séance.

J'aimerais d'abord m'excuser à M. Desilets. Au cours des 10 dernières minutes, de nombreux participants à la séance m'ont indiqué ne pas pouvoir rester au-delà de 17 h 30, donc je devrai m'en tenir à cet horaire.

Monsieur Desilets, je reconnais que vous vouliez probablement soumettre vos motions aujourd'hui. Je veux donc vous tendre la main, pour compenser, et proposer à nos collègues de vous laisser

la parole pour cela, à vous ou à l'un de vos collègues, dès le début de notre séance de mercredi, en séance publique, afin de déposer votre motion avant que nous ne nous penchions à huis clos sur notre ébauche de rapport, comme prévu.

Je m'excuse, mais il y a déjà plusieurs participants qui ont dû nous quitter pour participer à une autre séance de comité. Si ce n'était qu'une personne, nous continuerions, mais ce n'est malheureusement pas le cas.

Monsieur Desilets, est-ce que cela vous convient?

[Français]

M. Luc Desilets: Nous allons composer avec la situation, monsieur le président.

Vous avez fait des efforts, c'est très gentil et je vous en remercie.

[Traduction]

Le président: Merci. Je vous en suis reconnaissant.

Je veux aussi féliciter chaleureusement les témoins de leur patience. Nous avons commencé un peu en retard aujourd'hui, mais je vous remercie toutes et tous de votre contribution. C'est un sujet très important, et vos témoignages nous aideront beaucoup. Merci à vous.

Je remercie également mes collègues et tout le personnel, à Ottawa, qui nous permet d'être vus et entendus.

Merci beaucoup. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>